

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE
Absent représenté : Mme Elisabeth LOUCAO (représentée par Mr Alain VINCENT), Mr Fabrice PRADIER (représenté par Mme Agnès MERCIER), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Alain GALLAND)
Mme Laure JOURDAN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 23 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section D numéro 1043 et de deux parcelles de terrain non bâties sises section D numéros 1074 et 1075 (23 Route des Cimes - Granegoules),
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1791 (2 Impasse de Lachamp).
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section E numéro 830 et de deux parcelles de terrain non bâties sises section E numéros 828 et 829 (Saint Victor)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 835 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AB numéro 388 (6 route de la Borie)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 1504 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section C numéro 1505 (Route du Béage – Crouziols)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 195 (99 rue Saint Pierre)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Plan d'alignement – rue de la Porte Rouge : Monsieur le Maire présente au Conseil le plan d'alignement rédigé par le cabinet BOYER suite à une division de la parcelle cadastrée section AB numéro 240. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan d'alignement présenté et autorise Mr le Maire à le signer.

Document d'arpentage – Allée des Narcisses : Monsieur le Maire présente au Conseil document d'arpentage rédigé par le cabinet C.MaGéom pour la division des parcelles cadastrées section B numéro 1681 et 1684. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le document d'arpentage présenté et autorise Mr le Maire à le signer.

Achat des parcelles cadastrées B 1837 et 1842 : Suite au document d'arpentage précédemment approuvé, Mr le Maire indique au Conseil qu'il serait nécessaire d'acquérir deux petites parcelles extraites des divisions précédentes afin de pouvoir les intégrer dans le domaine public en raison de la présence d'un compteur électrique et d'un regard d'eaux pluviales. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 1837 et 1842 aux propriétaires concernés. Le tarif d'achat sera de 10 € le m² et ces acquisitions seront régularisées par des actes administratifs qui seront signés par Mr le Maire.

Document d'arpentage – Meyzoux : Monsieur le Maire présente au Conseil le document d'arpentage rédigé par le cabinet GEOFIT pour une extraction du domaine public au village de Meyzoux en vue de sa vente. La parcelle nouvellement cadastrée section C numéro 2178 d'une contenance de 58 m² sera donc vendue comme cela a été précédemment décidé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le document d'arpentage présenté et autorise Mr le Maire à le signer.

Réseau de chaleur Place du Vallat – assistance à maîtrise d'ouvrage : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics situés à proximité de la place du Vallat et pour les propriétaires riverains qui souhaitent être raccordés au réseau. Il précise que pour finaliser le projet, il y a lieu de choisir un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le but de valider les estimations réalisées, de finaliser le projet et de réaliser les formalités administratives nécessaires à la création d'une régie et à la mise en vente de la chaleur produite. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe de signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le devis présenté par l'entreprise EEPOS d'un montant de 12 775 € HT. Le Conseil Municipal demande aussi à Mr le Maire de déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'ADEME et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Création d'un budget annexe pour la gestion du réseau de chaleur : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place du réseau de chaleur Place du Vallat nécessite la création d'un budget annexe afin de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes de ce service. En effet, étant donné que ce nouveau service créé par la commune peut s'assimiler à une concurrence pour des entreprises privées, la gestion doit obligatoirement être réalisée sur un budget annexe. Après délibération, le Conseil approuve donc à l'unanimité la création d'un budget annexe dénommé 'Réseaux de chaleur' avec une maquette budgétaire en M41 et qui sera assujetti à la TVA.

Renouvellement des réseaux eaux usées et eaux pluviales du camping – marché de travaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé en vue de réaliser des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales qui traversent le camping et rejoignent ensuite la station d'épuration. Il présente donc le résultat de l'appel d'offres. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 186 654.90 €.

Renouvellement des canalisations fuyardes du village de Châteauneuf – marché de travaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé concernant les travaux cités ci-dessus. Il présente donc le résultat de l'appel d'offres. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 98 901.40 € HT.

Réalisation de forages au captage de Châteauneuf : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réalisation de deux forages au captage de Châteauneuf afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de limiter les risques de pollutions, tant pendant la période de travaux sur le captage qu'une fois ces derniers réalisés. Il présente le résultat de l'appel d'offres.. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise FORASUD pour un montant de 39 998.82 € HT.

Aménagement de la Place du Vallat – demande de subvention départementale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la Place du Vallat et dont l'avant-projet définitif a été approuvé lors de la séance du 29 avril dernier. Il précise que le montant initial du projet ayant été revu à la hausse, il est possible de demander une subvention départementale afin de compenser en partie cette augmentation et de réduire la participation communale. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire et approuve le nouveau plan de financement présenté.

Aménagement de la Place du Vallat – demande de subvention Agence de l'eau : Monsieur le Maire informe le Conseil que dans la mesure où une estimation plus précise des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable a été réalisée, il est possible de déposer dès à présent les demandes de subventions concernant le renouvellement de ces réseaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et approuve le nouveau plan de financement présenté.

Consolidation des voûtes d'arêtes de la salle d'exposition – étude complémentaire de structure et maîtrise d'œuvre des travaux : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude complémentaire doit être lancée par le cabinet Laporte afin de définir la solution la plus adaptée pour consolider les voûtes de la salle d'exposition situées dans les bâtiments conventuels. Il ajoute que cette solution devra ensuite être validée par les services de la DRAC Auvergne avant d'être transmise à l'expert en charge du dossier dans le cadre de la procédure actuellement en cours d'instruction. Mr le Maire rappelle qu'un devis avait été transmis par un premier bureau d'études pour assister le cabinet Laporte et qu'il avait été validé par le Conseil il y a plusieurs mois, mais ce bureau d'études n'ayant pas donné suite, il convient à présent d'en désigner un nouveau dans les plus brefs délais. Il présente donc l'offre de l'entreprise BMI pour un montant de 15 900 € HT. Cette offre comprend un diagnostic complémentaire et une vérification structurelle de la capacité portant pour 8 700 € HT, ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de consolidation des voûtes pour un montant de 7 200 € HT. Après délibération, le Conseil approuve l'offre présentée, autorise Mr le Maire à la signer et à lancer les travaux correspondants.

Souscription d'un emprunt bancaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers projets en cours ainsi que les travaux qui devraient être réalisés dans les mois à venir. Il indique que les deux principaux, la réfection de la salle des fêtes et la requalification de la place du Vallat, sont des investissements à long terme et que leur financement peut donc légitimement être effectué grâce à un emprunt bancaire. Mr ROCHE présente ensuite les offres transmises par plusieurs organismes bancaires. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription d'un prêt de 800.000 € sur 15 ans au taux de 0.39 % auprès de la Caisse d'Épargne.

Demande de location de la salle Saint Chaffre : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de location de la salle Saint Chaffre a été faite afin d'y organiser des séances collectives de sophrologie. Avant de se prononcer sur la location de cette salle et la définition d'un tarif, le Conseil Municipal souhaiterait avoir des précisions complémentaires quant à la fréquence et la durée d'utilisation. Cette demande sera donc traitée lors du prochain Conseil.

Demande d'achat d'une concession au cimetière communal : Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de demande d'acquisition d'une concession au cimetière communal. Il précise que la demande concerne une concession qui n'a pas été renouvelée par ses propriétaires et que la commune est donc libre de la revendre. Il précise toutefois qu'avant de pouvoir procéder à cette vente, il est nécessaire de faire réaliser des travaux de fouilles de la concession afin de s'assurer qu'elle n'est pas occupée. Le Conseil se déclare favorable à cette vente, à la condition toutefois que les travaux de fouilles soient pris en charge par les futurs acquéreurs. Après délibération, le Conseil approuve donc la vente de la concession en question au prix de 700 € pour une durée de 50 ans, ainsi que la réalisation de travaux de fouilles du terrain sur cette concession à la charge du demandeur.

Demande acquisition d'une partie du domaine public – Rue Cornélie FALCON : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier concernant une demande d'acquisition du domaine public rue Cornélie FALCON. Cette acquisition permettrait au demandeur de constituer une unité de propriété. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec une abstention le principe de vente d'une partie du domaine

public rue Cornélie FALCON pour une contenance d'environ 32 m². Le Conseil rappelle qu'une enquête publique préalable permettra de constater que cette parcelle n'est pas affectée à l'usage du public.

Achat d'une parcelle de terrain privée à la rue Cornélie FALCON : En lien avec le dossier précédent, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une petite parcelle de terrain privée permet l'accès à l'une des propriétés voisines et ajoute que cette parcelle avait probablement été extraite de la parcelle initiale dans le but de la vendre à la commune. Mr le Maire propose donc de l'acquérir afin de régulariser la situation et de permettre la vente de la partie de domaine public évoquée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 389 d'une contenance de 8 m² au tarif de 10 euros le m².

Fixation des tarifs TAP pour 2021/2022 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires de l'école élémentaire Laurent Eynac. Il indique que la plupart de ces activités étaient jusqu'alors animées par des professionnels qu'il y a lieu de rémunérer et rappelle que certaines étaient quant à elles encadrées par des bénévoles. Compte tenu des difficultés rencontrées pour mobiliser de nouveaux bénévoles susceptibles d'intervenir, il est désormais nécessaire de faire appel à un nombre plus important de professionnels, ce qui a une incidence notable sur le coût global des activités. En conséquence, il est proposé d'augmenter les tarifs afin de compenser en partie cette augmentation. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de fixer le tarif annuel des TAP à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Tarif d'occupation du domaine public pour les camions d'outillage : Mr le Maire rappelle au Conseil que le tarif d'occupation du domaine public pour les camions d'outillages a été fixé à 50 euros pour l'année. Il indique qu'un forain souhaite installer un camion de façon occasionnelle et voudrait connaître le tarif qui sera pratiqué. Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif voté qui s'appliquera donc quel que soit le nombre de jours de présence.

Questions diverses :

Modifications contrat d'assurance : Mr GALLAND indique au Conseil avoir rencontré l'assureur de la commune et précise que quelques modifications sont intervenues, notamment au niveau du montant de couverture du musée Municipal et de la salle polyvalente.

Réponse OPAC sur les projets conjoints : Monsieur le Maire informe le Conseil que lors d'une rencontre avec le nouveau directeur de l'OPAC, différents projets avaient été évoqués. Les questions de l'installation par la commune d'une chaufferie sur le parking de l'HLM située Avenue des Ecoles et du raccordement au réseau de chaleur de l'HLM située rue de l'Olivier avaient ainsi été abordées. Mr le Maire donne ensuite lecture de la réponse de l'OPAC à ces deux propositions. Les responsables indiquent ne pas souhaiter se raccorder au réseau de chaleur pour l'instant mais être disposés à vendre ou à mettre à disposition le parking situé avenue des Ecoles, ceci à la condition que les locataires de l'immeuble puissent utiliser le parking. Cette question sera donc traitée lors du prochain Conseil.

Travaux réfection des réseaux d'eaux pluviales – RD 535 : Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection des canalisations d'eaux pluviales sur la RD 535 sont terminés. Suite à la découverte d'une canalisation d'eau potable alimentant une maison située à l'entrée de la tranchée du Verdier, le remplacement d'une partie de cette dernière a dû être effectué en urgence. Il ajoute qu'il sera nécessaire d'envisager la réfection d'une partie ou de l'ensemble de la canalisation restante située entre la montée du ruisseau et le collège Laurent Eynac. Dans l'attente d'une décision quant à ces travaux, le Conseil Départemental a accepté de reporter de quelques mois les travaux de réfection de la voirie sur la partie en question.

Point sur les travaux réalisés : Mr le Maire présente les photos des divers travaux réalisés cet été (city park, aire de jeux, abri bus, piste cyclable).

Subventions Agence de l'Eau : Monsieur le Maire indique que notre commune s'est vue attribuer deux subventions dans le cadre du plan de relance : 57 671 € pour les travaux d'assainissement du camping et 28 935 € pour les travaux sur les réseaux d'eau potable à Châteauneuf.

Installation de barrière sur le viaduc de la Recoumène : Mr le Maire indique que le permis de construire a été déposé et qu'il est en cours d'instruction.

Validation documents aides façades : Mr le Maire présente les documents mis en place pour les demandes de subventions pour les aides à la rénovation des façades.

Dates diverses :

Vogue et foire aux chevaux les 4 et 5 septembre

Journée intercommunale de l'environnement le dimanche 26 septembre

Visite de Mme GATEL le 26 septembre à 17 heures 30

Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 septembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.